



DELIBERATION

N° 04

Conseil d'administration du mardi 03 juin 2025

Le mardi trois juin deux-mille-vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué en date du vingt-six mai deux mille-vingt-cinq, s'est réuni dans la salle du C.C.A.S., sous la présidence de Monsieur Joël LE BOLU.

Date de convocation : 26 mai 2025

Nombre d'administrateurs en exercice : 13

Quorum : 7

Présent.e.s : M. Joël LE BOLU, M. Jean-Pierre PRIGENT, M. Thierry FOURNIER, Mme Martine LAUNAY, M. Claude DROUET, M. Lucien LERAY, M. Gilbert VALLEE, M. Marcel LE BORGNE, Mme Marika VAN HAAFTEN.

Mme Françoise JAMIN est excusée jusqu'à son arrivée à la question n°3 de l'ordre du jour.

Mme Carole DAINNE est excusée jusqu'à son arrivée à la question n°3 de l'ordre du jour.

Absent.e.s et excusé.e.s :

Mme Valérie DUMONT a donné procuration à Claude DROUET ;

Mme Florence LEFFRAY a donné procuration à Mme Marika VAN HAAFTEN.

Secrétaire de séance : Monsieur Claude DROUET

IV – ORGANISATION D'UNE ACTION SOLIDAIRE

Rapporteur : M. PRIGENT

Le C.C.A.S. envisage de mettre en place une action de solidarité en partenariat avec une association de la commune. L'association changerait chaque année.

Pour atteindre le plus de capellaubinois possible, il est proposé la tenue d'un stand au forum des associations de 10 h à 12 h au complexe sportif le samedi 30 août 2025. A cette occasion, l'association « Pain contre la faim » serait accueillie lui permettant ainsi de faire connaître ses missions, de vendre les produits fabriqués par les personnes en insertion et de recouvrer éventuellement des dons nécessaires au fonctionnement de l'épicerie solidaire.

Un flyer serait spécialement réalisé pour informer de cette initiative.

Il est proposé aux membres du C.C.A.S. d'entériner la présence d'une association et de valider le principe d'organisation d'une action solidaire.

Discussion

L'objectif est de faire connaître l'association aux habitants.

Monsieur Vallée rappelle que peu de personnes inscrites aux associations sportives sont de la commune. L'action pourra avoir une plus grande ampleur.

Il faudra bien communiquer sur l'action et que les habitants peuvent déposer des conserves ou autres produits dont l'association a besoin pour son épicerie.

Il est rappelé que les aides et subventions pour des associations humanitaires comme « Pain contre la faim » diminuent.

La distribution des flyers dans toutes les boîtes aux lettres de la commune se fera entre le 15 et 30 août 2025.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration approuve l'action solidaire lors du forum des associations et entérine le choix de l'association « Pain contre la faim » pour cette année.

Présents : 11 / Votants : 13 / Abstentions : 0 / Pour : 13 / Contre : 0

Pour copie conforme,
Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,
Joël LE BOLU

Le secrétaire de séance
Claude DROUET